Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



PROTÉGER LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

dossier de presse

dispositif de lutte

2013

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

La forêt sous haute surveillance



Après la terrible saison 2003 où 73 300 ha sont partis en fumée en France, les dernières années démontrent l'efficacité des efforts entrepris par les différents acteurs avec, il est vrai, des conditions météorologiques moins extrêmes :

- 2003 : 73 300 ha
- 2004 : 12 500 ha
- 2005 : 22 400 ha
- 2006 : 7 850 ha
- 2007 : 7 600 ha
- 2008 : 6 000 ha
- 2009 : 17 000 ha
- 2010 : 10 300 ha
- 2011 : 9 400 ha
- 2012 : 8 600 ha

Le dispositif de lutte assure prioritairement la protection des zones habitées et limite, de ce fait, les pertes humaines au sein de la population et les destructions causées aux biens. En 2012, quelques bâtiments seulement ont été touchés par le feu, 70 l'avaient été en 2009 et près de 200 en 2003 - une année particulièrement difficile. En outre, ces feux sont parfois meurtriers pour ceux qui sont chargés de la lutte contre les feux de forêts et si, entre 2007 et 2011, aucun décès de sapeur-pompier lors d'incendies de forêts n'a été à déplorer, 2 d'entre eux ont perdu la vie au printemps 2012 dans le département de l'Ardèche. Enfin, ces feux qui sont aussi une catastrophe écologique, affectent l'économie locale et dégradent durablement des paysages et un patrimoine inestimables.

Mobilisation préventive des secours et évaluation du risque

Aujourd'hui, la lutte contre les feux de forêts repose sur la mobilisation préventive des moyens d'intervention et sur une évaluation quotidienne et précise du risque.

L'efficacité du dispositif de lutte dépend, en grande partie, de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux. La mobilisation préventive des moyens est donc d'une extrême importance pour réduire le plus possible les délais d'action :

hommes et matériels sont placés à titre préventif au plus près des zones sensibles pour réduire les délais d'intervention.

C'est en intervenant sur les feux dont la superficie est encore réduite, moins de dix minutes après leur détection, que les secours sont les plus efficaces. Cet objectif devient une priorité absolue lorsque le risque météorologique est élevé.

Ce principe s'applique aux moyens locaux (sapeurs-pompiers) et nationaux (avions bombardiers d'eau, unités de Sécurité civile, unités militaires de renfort, colonnes de renfort de sapeurs-pompiers). Il permet de limiter très sensiblement le nombre de grands feux : **près de 95 % des incendies parcourent en France moins de cinq hectares,** moins de 1 % des feux de l'été dépasse le seuil des 100 hectares.

La stratégie de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) s'appuie largement sur l'exploitation des données météorologiques (sécheresse et vent). Elle se fonde également sur des observations portant sur le nombre de départs de feux dans certains secteurs bien définis et la vulnérabilité au feu de la végétation. Des efforts particuliers seront encore réalisés cette année pour mieux intégrer ces paramètres dans l'analyse des risques. Ils devraient offrir une meilleure réponse en matière de surveillance des massifs et de lutte contre les départs d'incendies.

Parallèlement aux moyens déployés pour lutter contre les feux de forêts, des efforts de prévention permettent de réduire en amont la vulnérabilité des espaces forestiers.

Des moyens pour l'ensemble du territoire national

Le champ d'action géographique des moyens nationaux ne se limite pas aux départements de l'arc méditerranéen et de la Corse. Ils ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. Si, dans le passé, le niveau du risque dans les massifs forestiers situés en dehors de la zone méditerranéenne n'a pas nécessité le déploiement de ces moyens, la situation actuelle du massif landais, affecté par la tempête Klaus de janvier 2009, conduit à appliquer, cette année encore, des mesures spécifiques.

Des moyens aériens seront ainsi détachés à Bordeaux, cet été, en fonction du niveau de risque opérationnel. ■

L'analyse du risque incendie en région méditerranéenne

L'état-major interministériel de zone Sud (EMIZ) ① de Valabre, près d'Aix-en-Provence, est au centre du dispositif méditerranéen feux de forêts.
Il centralise l'ensemble des informations disponibles sur les quinze départements du sud de la France (données météo, état de la végétation...) avant d'établir une cartographie des risques pour chaque secteur de la zone.

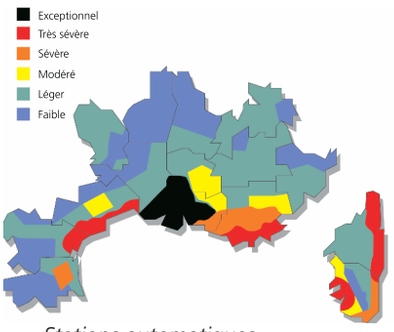
En fonction de ces synthèses, les moyens de lutte nationaux (moyens aériens, colonnes de renfort, UIISC...) sont déployés sur le terrain de façon préventive en renfort des moyens locaux. C'est ainsi que sont déterminés, par exemple, les circuits de guet aérien armé (GAAR) ② : des bombardiers d'eau surveillent les secteurs à haut risque et sont prêts à larguer dès qu'ils détectent un départ de feu.

Les conditions météorologiques ont une grande influence sur la nature des feux de forêts. Le vent est, par exemple, un facteur important de propagation.
La chaleur, l'hygrométrie et la sécheresse des sols influent également sur les risques.

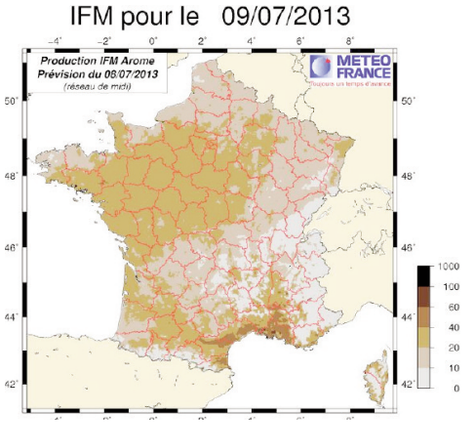
Les conditions météo

Avec le concours de Météo-France, l'EMIZ Sud dispose d'une « cellule météo »③. Les prévisions générales④ sont affinées grâce à un important réseau de stations automatiques ⑤. Elles permettent d'obtenir des mesures complémentaires. Températures, vent, précipitations, humidité de l'air. Pour compléter les informations des stations fixes, les services de terrain se sont dotés de stations mobiles ⑥.
Ces éléments sont ensuite corrélés avec le résultat de tests sur la teneur hydrique des végétaux conduits par l'Office National des Forêts ⑦ et permettent de fixer, pour chaque secteur, un niveau de danger.

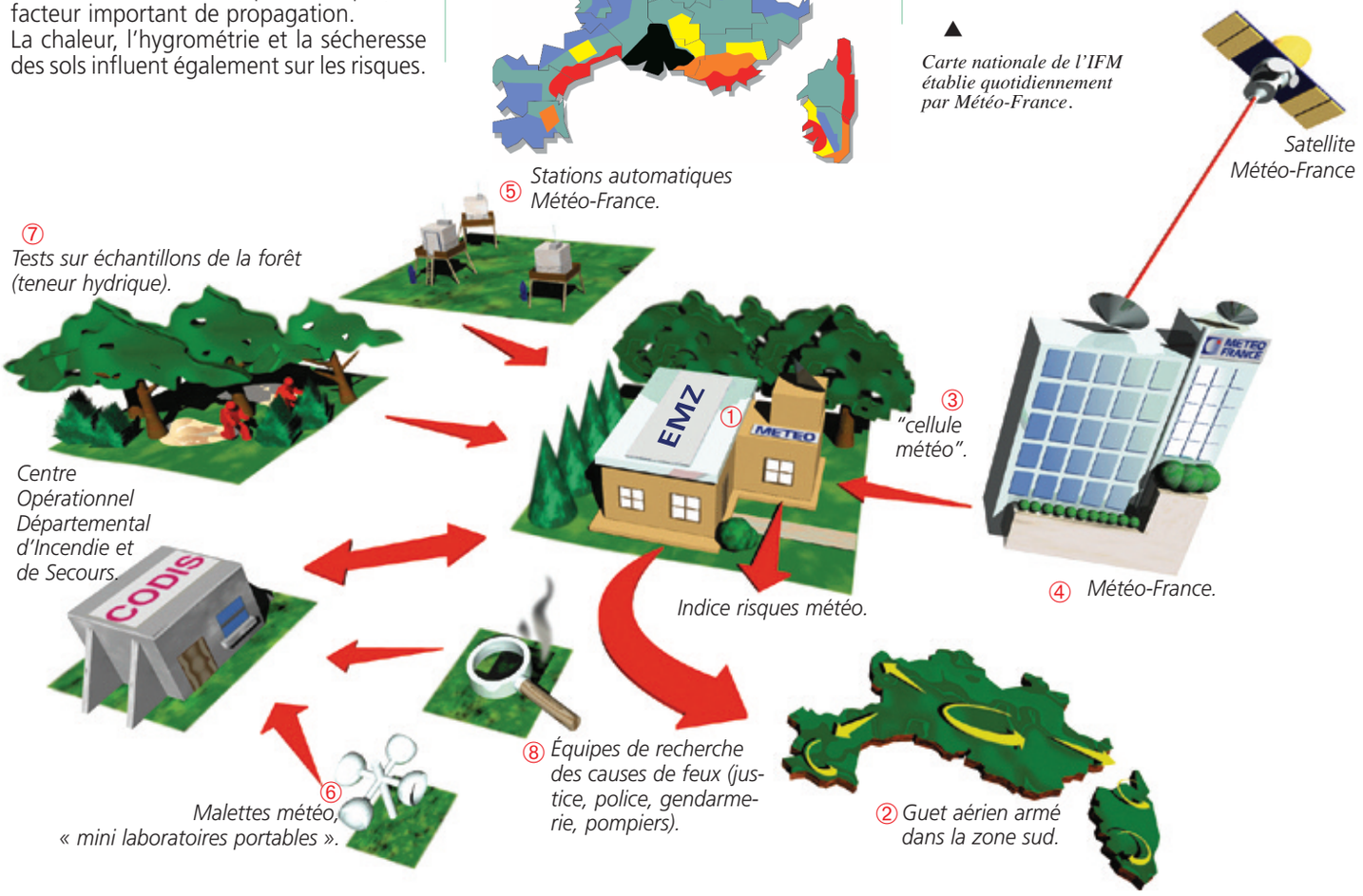
Du risque faible au risque exceptionnel, 120 secteurs sont analysés quotidiennement.



L'indice forêt météorologique (IFM) donne une évaluation précise du risque en prenant en compte le passé climatique, notamment les réserves en eau à différentes profondeurs dans le sol (ce qui permet d'apprécier la vulnérabilité des différentes strates de végétaux), ainsi que des éléments de prévisions météorologiques. Météo-France produit une carte nationale automatique de danger exploitant cet indice. ■



▲ *Carte nationale de l'IFM établie quotidiennement par Météo-France.*



Des mesures pour les forêts du Sud-Ouest



Le Sud-Ouest pourrait être particulièrement exposé aux risques d'incendies de forêts cette année suite aux dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009. 600 000 ha du massif landais ont été affectés (près des deux tiers du massif). Des mesures exceptionnelles sont donc retenues pour tenir compte de cette situation.





Les techniques de lutte développées dans les départements du massif landais reposent sur la possibilité d'intervenir au sol, sans délai, en tout point des massifs forestiers. L'absence de reliefs et la présence d'un maillage fin de pistes liées à l'exploitation forestière facilitent, en temps normal, l'attaque rapide par les sapeurs-pompiers des éventuels départs de feu.

Or, les arbres tombés à terre à la suite de la tempête Klaus pénaliseront la pénétration des équipes d'intervention au sein des parcelles forestières malgré les travaux engagés par les sylviculteurs aidés par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile, qui ont permis de dégager les pistes entravées et de remettre en état les points d'eau.

La forêt est ainsi moins accessible aux moyens terrestres locaux. En outre les replantations effectuées pour reconstituer les parcelles impactées sont pour plusieurs années particulièrement inflammables.



L'engagement de moyens nationaux aériens pourrait s'avérer davantage nécessaire qu'en temps normal.

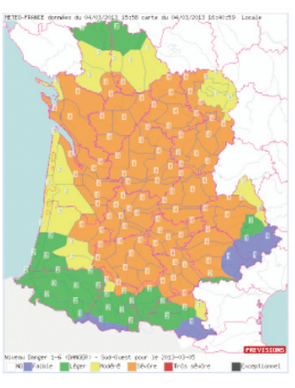
Renforcement des moyens aériens dans la zone Sud-Ouest pour l'année 2013

Compte tenu de cette situation, des moyens aériens seront prépositionnés durant la campagne feux de forêts 2013 en cas de risques opérationnels sévères dans le massif des Landes de Gascogne. L'engagement de ces moyens se fera sur ordre du COZ Sud-Ouest.

La démarche d'analyse des risques

La démarche suivie dans le Sud est également développée dans le Sud-Ouest.
Une coopération quotidienne est établie entre l'EMIZ et la Direction interrégionale Sud-Ouest de Météo-France. Ce dispositif permet d'analyser le danger dans 143 secteurs de la zone de défense et de produire une carte expertisée. Un prévisionniste pourra également renforcer l'EMZ Sud-Ouest qui dispose des outils d'analyse appropriés.
Les SDIS concernés complètent ces informations en intégrant des éléments sur l'état de la végétation, l'activité opérationnelle dans les massifs forestiers... ce qui permet de déterminer un niveau de risque opérationnel. C'est en s'appuyant sur l'analyse de ce niveau de risque que que l'on peut prépositionner des moyens à proximité des zones les plus sensibles et activer des mesures de surveillance. ■

GRIFFON Application feux de forêts — METEO FRANCE Toujours un temps d'avance



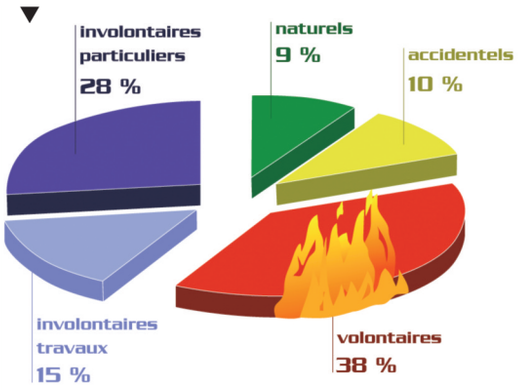


Mieux identifier les situations d'urgence

L'origine de près de la moitié des feux de forêts est encore aujourd'hui inconnue. Les enquêtes menées sur le terrain doivent s'attacher à découvrir la cause tout autant que l'auteur de l'incendie.

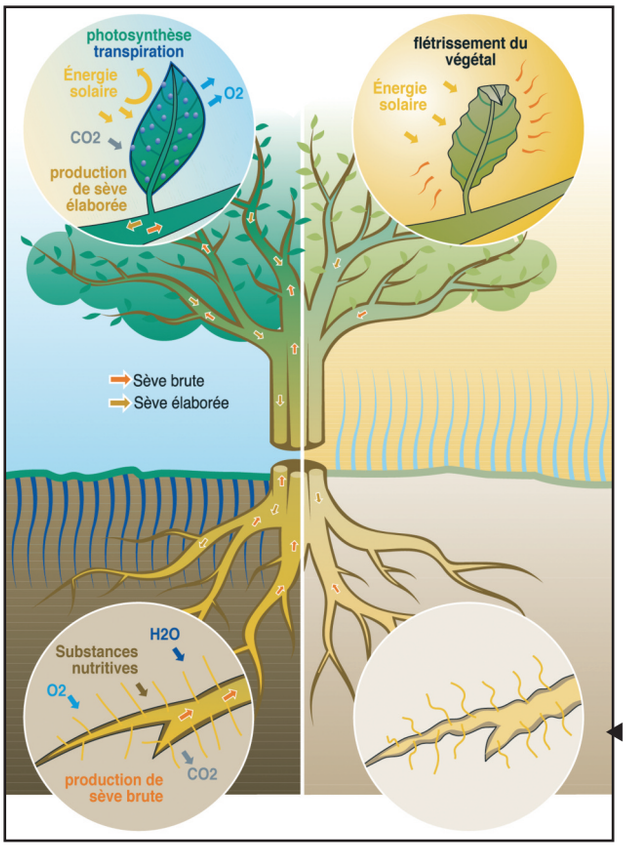
La coopération entre magistrats, sapeurs-pompiers, forestiers, gendarmes et policiers, qui donne des résultats très positifs (lors des dernières années, la cause des feux a été identifiée dans 2 cas sur 3), est accentuée chaque année. En effet, pour renforcer les actions de prévention, il faut être en mesure de différencier les causes de feu. Car les métiers de prévention ne sont pas les mêmes si le feu a pour origine une imprudence (un pétard jeté par un enfant, une activité agricole, forestière ou pastorale), s'il est lié à une infrastructure (décharge mal entretenue par une commune), ou s'il résulte d'une volonté délibérée. C'est à cette fin que des équipes pluridisciplinaires de recherche des causes de feu sont développées dans les départements méditerranéens.

Les origines des feux



Les causes des incendies

Les causes des feux sont diverses et ne sont pas toujours identifiables. Les statistiques disponibles sur les feux en région méditerranéenne portent sur 100 000 cas recensés (source : banque de données Prométhée, www.promethee.com). Auparavant, l'origine des feux n'était connue que dans 20 % des cas. Une action a été conduite afin de mieux préciser la classification des causes d'incendies de forêts permettant d'élucider les deux tiers des incendies. Les imprudences et les accidents de toutes sortes, dont certains peuvent avoir des conséquences catastrophiques, constituent une part très significative du nombre des feux : en moyenne, plus de 50 %. Elles se produisent à l'occasion d'activités de loisirs, lors de travaux d'entretien agricoles ou forestiers...
Certaines installations (dépôt d'ordures, lignes électriques…) mal protégées sont également à l'origine de feux importants. Une part non négligeable concerne les actes de malveillance, sources de 39 % des incendies sur les dix dernières années.



L'analyse de la végétation

L'état de la végétation est un facteur de risque. Le nombre de départs de feu est lié en partie au degré de sécheresse des végétaux. Sur le terrain, les forestiers de l'ONF effectuent régulièrement des tests sur des échantillons représentatifs des espèces dominantes pour déterminer la teneur en eau des végétaux. L'état de la végétation est davantage influencé par la sécheresse superficielle du sol que par l'état des nappes phréatiques.
Une carte dynamique de sensibilité des végétaux sera produite en 2012 par l'ONF et Météo-France. ■

La sensibilité au feu d'un végétal dépend notamment de sa teneur en eau. Celle-ci résulte du bilan entre deux mécanismes : la montée de sève et la photosynthèse d'une part, la transpiration d'autre part.

Le centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises



Le COGIC assure la veille permanente en matière de risques et menaces en France. Il supervise à ce titre le dispositif national mis en œuvre dans le cadre de la campagne feux de forêts, assurant en permanence l'information des autorités gouvernementales et appuyant, si nécessaire, le gestionnaire de crise sur le terrain en mettant notamment à sa disposition des moyens nationaux de renfort.

Pour assurer sa mission, il est doté d'un système d'information géographique, qui lui permettra de :

- suivre la cinétique des feux sur la durée de la campagne ;
- intégrer de l'imagerie en temps réel transmise à partir de différents vecteurs (satellite - grâce à la chartre satellitaire internationale...) ;
- exploiter au mieux les différents outils de prévention de danger produits par Météo-France et l'Office National des Forêts.

L'objectif de ces différents développements est d'anticiper au mieux les situations donnant lieu à des demandes de concours.

Les moyens nationaux d'intervention

La lutte repose au premier chef sur les sapeurs-pompiers locaux. Leur action est renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnée par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et par les préfets de zone de Défense (EMIZ).

Les moyens terrestres

• 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC - 650 hommes déployés sur le terrain) dont les matériels ont été modifiés afin d'accroître leur complémentarité avec les secours locaux. 2 détachements d'intervention retardant sont ainsi constitués au sein des UIISC. 2 éléments d'appui dotés de buldozers peuvent assurer la création de pistes ou de lignes de soutien pour permettre l'intervention de troupes au sol.

• Une dizaine de colonnes zonales de sapeurs-pompiers (750 hommes formés à la lutte contre les feux de forêts) sont mobilisables, à titre prévisionnel, en fonction de la situation opérationnelle ou lors des feux plus importants.

• Des moyens mis à disposition par le ministère de la Défense, comprenant près de 210 hommes associés à la surveillance du terrain, 2 hélicoptères de manœuvre et 1 hélicoptère léger (permettant l'engagement d'un détachement d'intervention héliporté des UIISC sur des sites inaccessibles par voie routière).
Ces moyens peuvent être complétés en fonction du contexte opérationnel. ■

Le financement de l'État

Ce budget se décompose dans ses grandes lignes en :

- Structures de commandement : 1,5 M€
- moyens aériens : 54,8 M€
- moyens militaires de la Sécurité civile : 36 M€
- subventions : 4,1 M€

Concours apporté par le ministère de l'Intérieur : 96,4 M€ (équivalent au montant prévu en 2012).

S'y ajoute la contribution du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, au titre de la prévention. Ainsi, la participation de l'État à la protection de la forêt dépasse les 120 millions €.

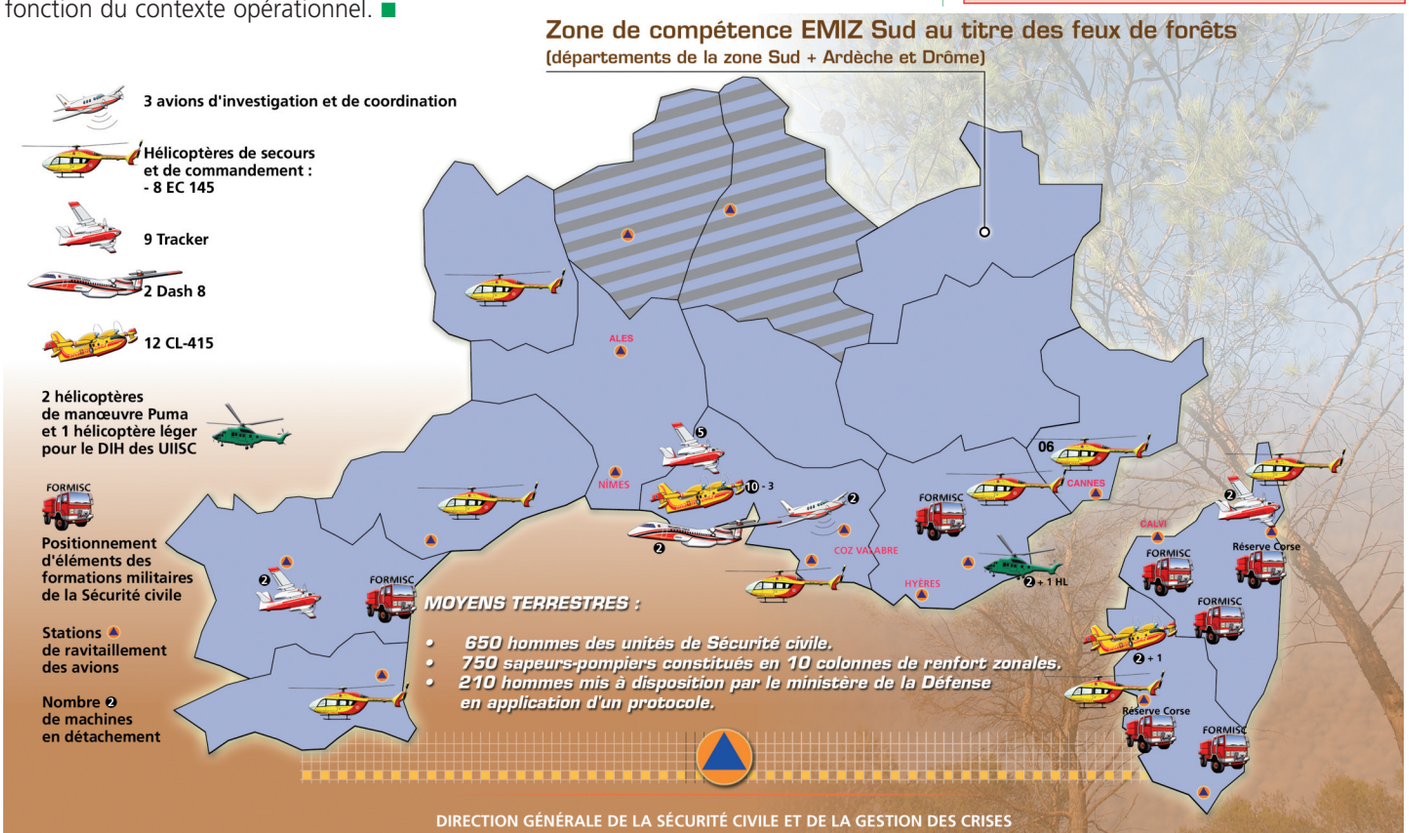




Du retardant au sol...
Appliqué principalement par largage aérien, le retardant sera également projeté à partir du sol par les sapeurs-sauveteurs de la Sécurité civile.

2 détachements d'intervention retardant (DIR) seront positionnés à Lézignan dans l'Aude et à Brignoles dans le Var.
Ces unités interviendront au sol pour la défense de points sensibles. Dans un certain nombre de cas, l'utilisation par voie aérienne de produit retardant, pour diminuer l'intensité et la vitesse de propagation du feu, ne peut s'effectuer : feu de nuit, feu à proximité de bâtiments… Elles constituent alors une alternative pour une meilleure protection de la population et des intervenants. Ce détachement peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 000 m de longueur sur une largeur de 12 m en 1 h 30.

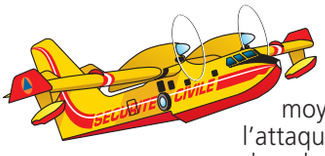
Composition d'un détachement :
- 27 personnels ;
- 3 CCF (6 000 l) et 1 CCFS (14 000 l) ;
- 1 unité de fabrication et de ravitaillement (18 000 l de retardant pur et 12 000 l d'eau).



Une flotte aérienne polyvalente

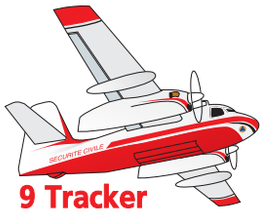


Depuis 1963, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une flotte avions bombardiers d'eau pour renforcer l'action des troupes au sol.
En 2013, elle aligne 23 aéronefs bombardiers d'eau représentant une capacité totale de 121 700 litres. 3 avions de reconnaissance qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur décision du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).



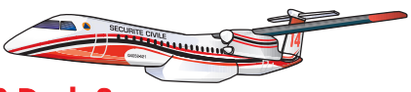
12 Canadair CL 415

Avions amphibies, leur capacité d'emport est en moyenne de 6 000 litres. Ils sont utilisés en priorité pour l'attaque directe des incendies, mais peuvent intervenir aussi dans le cadre du guet aérien. La rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Neuf appareils interviennent à partir de la base d'avions de Marignane, trois en Corse, à partir d'Ajaccio. Cette distribution peut être modifiée par le COGIC en fonction du contexte opérationnel. Des appareils peuvent alors être prépositionnés à proximité des massifs forestiers les plus sensibles.



9 Tracker

À l'inverse des Canadair, les Tracker effectuent leurs pleins au sol. Ils disposent d'une capacité d'emport moyenne de 3 300 litres et sont utilisés en priorité pour effectuer des missions de surveillance et de première intervention dites missions de guet aérien armé (GAAR).
Pendant l'été, deux appareils sont prépositionnés sur chacune des bases de Carcassonne et Bastia (en complément de Marignane) pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'attaque rapide des feux naissants. Ponctuellement, les bases de Cannes, Nîmes, Hyères, Figari ou Cahors peuvent accueillir deux Tracker. Ces anciens avions de lutte anti sous-marine de l'US Navy, ont été transformés en bombardiers d'eau et acquis par la Sécurité civile il y a 30 ans. Idéalement conçue pour le guet aérien et l'attaque des feux naissants, la flotte de Tracker a été remotorisée et fait depuis 2004 l'objet d'un plan de révision technique.



2 Dash 8

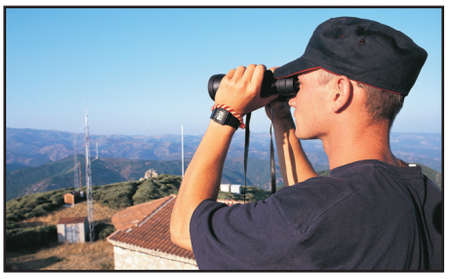


Avion de ligne à l'origine, ce biturbopropulseur canadien a été transformé en bombardier d'eau. Le réservoir contenant l'eau ou le retardant (10 T.) étant amovible, hors période « feux de forêts », ces deux aéronefs assurent des missions de projection de détachements pour conduire des missions de Sécurité civile (64 hommes ou 9 tonnes de matériels). En 2011, ils sont intervenus en configuration bombardier d'eau à la Réunion. ■



Surveiller, alerter, détecter

Les avions tiennent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants. En effet, ils sont fréquemment les premiers sur les lieux de l'incendie, grâce au dispositif de surveillance appelé guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol.



Un dispositif de vigies est mis en place dès que le risque s'intensifie.

Au début de l'été, une partie des moyens aériens est positionnée sur différentes bases (Ajaccio, Bastia, Carcassonne). Au terme d'une analyse du risque feux de forêts, l'EMIZ Sud déclenche des missions de guet aérien armé afin de couvrir les secteurs à risques. La flotte d'avions bombardiers d'eau est présente dans la zone méditerranéenne, la plus sensible aux incendies de forêts, mais peut également être prépositionnée dans le massif landais pour tenir compte de l'accroissement du danger résultant des dégâts causés par la tempête Klaus. Cette localisation peut être modifiée en raison de la vocation nationale des avions bombardiers d'eau lorsque les risques augmentent dans une autre région. Sur les 1 000 incendies recensés en moyenne chaque été dans le Sud de la France, 360 sont attaqués par des moyens aériens.

Parmi les missions de la flotte d'avions bombardiers d'eau, celle consacrée au guet aérien armé représente une part importante de son activité. Au cours des dix derniers étés, en moyenne 1 380 heures de vol ont été consacrées à ces missions de surveillance. Elles représentent 40 % du potentiel horaire utilisé en opérations. Le GAAR ne constitue donc pas une mesure exceptionnelle. Cependant certains incendies peuvent échapper à l'attaque initiale. L'intervention massive est alors la seule réponse. Elle doit être surdimensionnée lorsque les risques de propagation sont les plus grands. Il n'est pas exceptionnel de voir intervenir sur un incendie de quelques hectares une dizaine d'avions bombardiers d'eau afin de stopper sa dynamique de développement. Lors des feux les plus importants, les moyens aériens sont utilisés pour protéger en priorité les points sensibles (habitations, campings...) et les équipes d'intervention. Les largages des avions cassent aussi la propagation de l'incendie en exploitant les caractéristiques du terrain qui ralentissent naturellement le feu (vignes, zones débroussaillées, carrières,...). Quelle que soit l'ampleur du sinistre, le traitement d'un départ d'incendie simultané revêt un caractère prioritaire. Il est essentiel d'éviter qu'un nouvel incendie important ne s'ajoute à celui en cours. ■



Les 9 Tracker de la flotte avions bombardiers d'eau - dont l'intervention dans le cadre du guet aérien armé permet d'intervenir sans délai sur des feux encore maîtrisables en période de risques élevés - devraient être retirés du service entre 2016 et 2020. Pour le remplacer, un groupe de travail interministériel a conclu à la nécessité d'évaluer, en conditions opérationnelles, dans le contexte spécifique méditerranéen, l'Air Tractor 802F. Cet avion a une capacité d'emport de 3 tonnes, comparable à celle du Tracker et évolue à une vitesse de 150 nœuds. Si cet avion, a déjà fait ses preuves dans de nombreux pays, il convient de vérifier sa capacité à répondre aux besoins opérationnels de la France dans des conditions notamment de vent qui restent spécifiques à certaines de nos régions (vallées du Rhône et de l'Aude par exemple). Cette évaluation opérationnelle aura lieu à l'été 2013, sur la base d'un marché de location de 2 appareils et fera l'objet d'un retour d'expérience à l'issue de la saison feux de forêts.

La flotte du groupement des moyens aériens de la Sécurité civile.

12 CANADAIR CL 415
Capacité : 6 000 l
Vitesse maximale : 340 km/h



2 DASH 8
Capacité : 10 000 l
Vitesse de transit : 660 km/h
Passagers transportés : 64



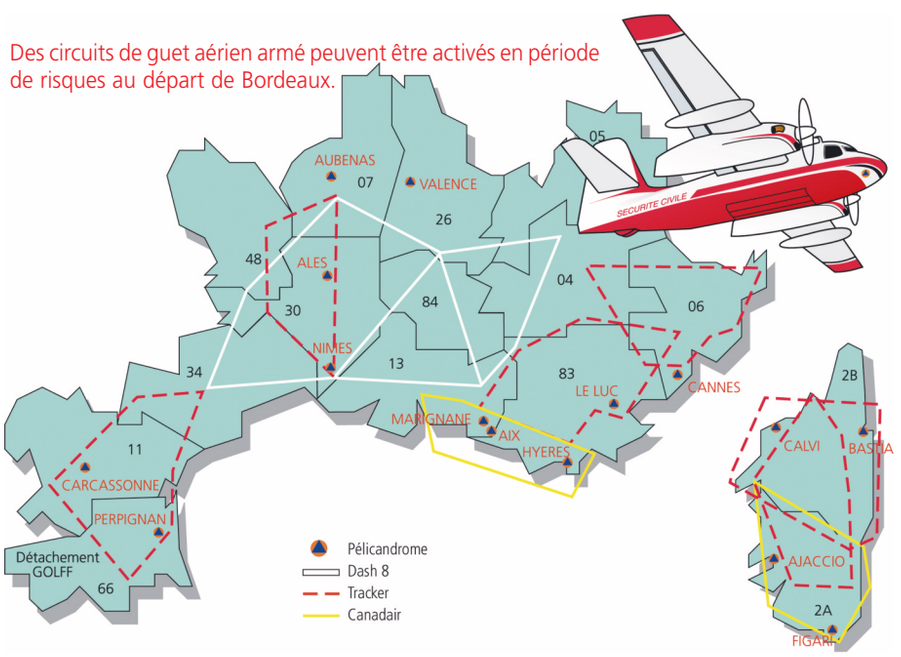
9 TRACKER
Capacité : 3 300 l
Vitesse maximale : 320 km/h



35 EC145 dont
8 EC145 dans les départements méditerranéens,
3 EC145 en zone Sud-Ouest
Capacité : 1 pilote + 9 passagers
Vitesse maximale : 240 km/h



Des circuits de guet aérien armé peuvent être activés en période de risques au départ de Bordeaux.



Savoir se protéger et protéger les autres



En gardant votre sang froid, en prenant les mesures adaptées à votre sécurité et à celle des autres, vous devenez acteur de la Sécurité civile.

En prévention :



• ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité.
Article L 322-1 du code forestier ;

• n'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.

• Ne jetez jamais les mégots par la fenêtre de votre voiture.

• respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.



• si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez de toutes façons le ✆18 (112, numéro européen) et essayez de localiser le feu avec précision.
Essayez de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau.





Si vous habitez en forêt :



• tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50m, sans tenir compte des limites de la propriété (extension possible à 100 m par arrêté municipal). Le débroussaillement est obligatoire et à la charge du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de 10 m (article L321 du code forestier). Évacuez ces déchets. Secs, ils deviennent des combustibles dangereux.

• pas de gouttière ou de descente en matière plastique.





• équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.

• ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolées à la maison.



• le cas échéant, rendez votre piscine accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

• ne plantez pas de végétaux près des ouvertures et si la maison est ombragée par un grand arbre, élaguez-le. Évitez chêne Kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus qui sont très inflammables, ainsi que les végétaux épineux et conifères. Ne laissez aucune branche à moins de 3 mètres de la façade.



• n'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction en général entre avril et septembre et de toutes façons jamais en cas de vent. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures éventuelles en cours.

En cas d'incendie déclaré

Dans votre maison (le meilleur abri) :

• arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et rentrez au moins un tuyau d'arrosage qui servira après l'incendie.



• fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation et placez en bas des portes des serpillières mouillées.



• habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.

• garez les voitures , vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.

• Laissez votre portail ouvert pour les secours.

• n'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture :

• si vous avez le temps, recherchez un endroit dégagé pour y stationner ;

• si le front de feu traverse la route, abritez-vous, ne sortez pas du véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours.



À pied :

• recherchez un écran de protection (rocher, mur…) et placez un linge humide sur votre visage. ■



Le feu passe en général très vite, moins de 10 mn (20 à 50 m à la minute).

La nécessité d'une solidarité en Corse

Plus encore que les autres régions méditerranéennes, la Corse est soumise à un risque d'incendie de forêts important, 80 % de la surface de l'île étant recouverte de maquis et de forêts. Des deux départements insulaires, la Haute-Corse connaît généralement les feux les plus importants.

Sur les dix dernières années, la surface moyenne brûlée dans l'île est de 4 700 hectares pour 700 départs de feux, représentant 35 % de l'ensemble des superficies touchées dans les départements méditerranéens et le tiers des départs de feux.

Cependant en 2012 les résultats ont été particulièrement positifs puisqu'au total 630 hectares ont été parcourus par 600 feux.

Des conditions difficiles

Plusieurs facteurs favorisent les départs et la propagation des feux de forêts en Corse :
*des conditions climatiques propices à l'éclosion et à la propagation des incendies ;

*l'importance des espaces naturels à protéger (675 000 ha, soit 80 % de la surface de l'île) ;

*des difficultés d'accessibilité liées au relief ;

* le nombre des mises à feu liées le plus souvent à des actes volontaires qui reste élevé malgré leur réduction observée lors des derniers étés.

Un dispositif de renfort national

La stratégie retenue localement dans les deux départements s'appuie avant tout sur un dispositif préventif. Elle s'articule autour d'un pré-positionnement sur le terrain de moyens de surveillance et de lutte proportionnellement au niveau de risque météorologique. Elle se compose d'une interaction de différents services publics, de structures associatives et des comités communaux feux de forêts qui participent à cet effort de prévention, de surveillance et de lutte.

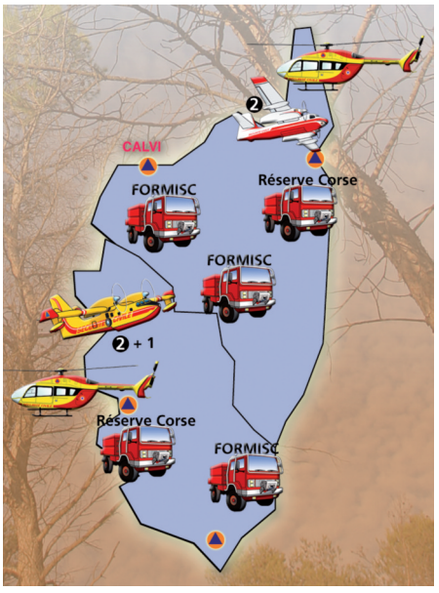
Pour tenir compte de ces difficultés et du niveau des risques encourus, le ministère de l'Intérieur mettra en place cette année, au titre de la solidarité nationale, des renforts importants de la Sécurité civile dans l'île, afin de soutenir les moyens locaux (voir encadré).
Une réserve de 16 camions citernes feux de forêts et de leurs véhicules de soutien (équivalent à 4 groupes d'intervention feux de forêts) a été constituée en 2006 et complétée en 2010 grâce à un investissement exceptionnel de l'État de 3,1 M€, en application d'un dispositif conventionnel conclu par les préfets et présidents des conseils d'administration des SDIS corses.

Une mobilisation civique contre les mises à feu volontaires

Le retour d'expérience de ces dernières années montre que l'action des moyens de lutte est pénalisée par le nombre élevé des départs de feu simultanés, qui ne permet pas d'appliquer, avec la même efficacité que sur le continent, la stratégie de mobilisation préventive et d'attaque rapide des feux naissants.

La réduction du nombre de départs de feu constitue un préalable à la politique de protection de la forêt contre l'incendie en Corse. Elle passe par une prise de conscience de la population, et ne peut reposer sur les seuls services chargés de la lutte. Elle implique donc une mobilisation de tous : population locale, touristes, mais aussi élus, services de police et de gendarmerie, forestiers sous l'impulsion du corps préfectoral et des parquets.

Pour lutter contre ces pratiques incendiaires, parfois à l'origine d'incendies dramatiques, les services de police et de gendarmerie seront particulièrement mobilisés cet été à la recherche et à l'interpellation de leurs auteurs. Les préfets inviteront les maires à porter plainte systématiquement pour tout incendie se déclarant sur leur commune. L'État les soutiendra dans cette démarche. ■





Renforts basés à Ajaccio et coordonnés par le centre de coordination avancé de la Sécurité civile (CCASC)

en matériels :
- 3 avions bombardiers d'eau Canadair CL 415 mis en place à Ajaccio. Deux appareils sont prépositionnés, au début de l'été, le 3ème sera mis en place en fonction de l'évolution opérationnelle ;
- 2 avions bombardiers d'eau Tracker mis en place à Bastia ;
- 2 hélicoptères de secours et de commandement localisés à Ajaccio et à Bastia ;
- 12 CCF, 4 CCI, 4 VLTT, 1 véhicule logistique, 1 véhicule PC constituant la réserve corse.

en hommes :
- 8 sections (410 hommes) des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC) associées au quadrillage préventif du terrain assuré par les moyens qui interviendront en renfort sur les feux déclarés ;
- 3 sections militaires intégrées seront engagées avec les UIISC et 2 modules adaptés de surveillance seront mobilisables.

Ce dispositif peut-être renforcé en fonction du contexte opérationnel.

Organisation d'une opération de secours feux de forêts

Noria de Canadair, troupes au sol, colonnes de renfort... Lorsqu'un feu de forêt n'est pas maîtrisé dans sa phase initiale et qu'il prend de l'ampleur, d'importants moyens aériens et terrestres, nationaux et départementaux sont engagés. Sur le terrain, pour que la lutte soit efficace, l'ensemble de ces moyens doit être coordonné sous l'autorité d'un commandement unique.



1 Le commandant des opérations de secours (COS) :
sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), autorité de police (maire ou préfet), ce « chef d'orchestre » commande l'ensemble du dispositif. Pour chaque secteur du feu (pointe, flancs gauche et droit), il fixe les objectifs prioritaires et décide de la tactique de lutte à adopter. Pour améliorer l'emploi des moyens aériens, il est assisté d'un "officier aéro". Le COS se déplace régulièrement sur le terrain et adapte éventuellement la disposition des moyens en fonction de l'évolution de la situation.

2 PC mobile :
installé à proximité du sinistre, il est le centre nerveux du système. Relié par radio au centre opérationnel départemental (CODIS) et à l'ensemble des groupes d'attaque présents sur le terrain, il centralise toutes les informations : disposition des moyens de lutte, position des foyers actifs et du front des flammes, localisation des points "sensibles" (habitations, camping…).

3 Hélicoptère de commandement :
en vol stationnaire au-dessus du chantier, il permet d'avoir une vision globale du sinistre. Il est souvent utilisé par le COS ou l'officier aéro qui détermine et "marque" les objectifs que les avions bombardiers d'eau doivent atteindre.

4 Avion d'investigation ou de coordination :
En situation d'investigation, Il évalue les besoins, renseigne l'EMZ de Valabre et permet ainsi les arbitrages entre les différents incendies.
En mission de coordination, il tourne au dessus du feu à 500 mètres d'altitude. Véritable "tour de contrôle volante", il gère en temps réel le trafic aérien. Son rôle : assurer la coordination et la sécurité des différents avions présents sur les lieux. Il indique aux pilotes de bombardiers d'eau les obstacles, l'itinéraire et les manœuvres d'approche pour effectuer leurs largages. ■



Bilan des surfaces parcourues en 2012



En 2012, 8 600 ha ont été touchés par le feu en France métropolitaine (contre 9 400 ha en 2011, la moyenne décennale s'établissant à 19 900 ha). Avec 4 400 ha parcourus, la région méditerranéenne est la plus concernée par le feu. Mais sa part dans le bilan final (47 % en 2012) tend depuis plusieurs années à diminuer (elle s'établissait auparavant à 70 %).

Situation en région méditerranéenne

Au total, 4 400 ha ont été parcourus par 1 800 feux en région méditerranéenne. La surface brûlée est inférieure à la moyenne décennale (13 300 ha). En 2011, 4 500 ha avaient été touchés.

Les chiffres 2012 sont dus, pour près de la moitié, à l'activité opérationnelle qui s'est développée en février et mars et sont souvent liés aux pratiques des écobuages, alors que le déficit pluviométrique était très important.

par 770 départs de feu en région méditerranéenne, ce qui est très inférieur à la moyenne décennale (10 600 ha, 1 000 feux).

Durant l'été, indépendamment de l'incendie du PERTHUS, qui s'est développé en Espagne à proximité immédiate de la frontière, et sur lequel des moyens importants ont été engagés par la France (avions bombardiers d'eau, détachement d'intervention retardant, détachement d'appui et détachement d'intervention héliporté des FORMISC, colonnes de renfort) pour éviter qu'il ne touche les Pyrénées-Orientales, 3 feux ont parcouru plus de 100 ha. Ils se sont développés :

- dans les Pyrénées-Orientales (BOULTERRENÈRE, 170 Ha, le 21 juillet) ;
- dans l'Hérault (NISSAN, 185 ha, le 22 juillet) ;
- dans les Bouches-du-Rhône (ORGON, 740 ha parcourus par un feu parti dans la nuit du 25 au 26 août). C'est le feu le plus important à s'être développé en France en 2012 et il a nécessité, pour finaliser son extinction, des moyens de renfort importants (jusqu'à 14 avions bombardiers d'eau, 1 détachement d'intervention retardant et 1 groupe d'appui des formations militaires de la Sécurité civile, 4 colonnes de renfort venues des zones Sud-Est et Est et 4 autres colonnes venues des départements méditerranéens représentant au total 550 sapeurs pompiers).



Outre les feux qui se sont développés dans l'Ardèche à SABLIÈRES et au BURZET où 2 sapeurs-pompiers ont trouvé la mort, 2 incendies ont revêtu une ampleur particulière :

- le 29 février 2012, 105 ha ont été parcourus à TARTONNE (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- le 5 mars, 105 ha ont été touchés à POURCHARESSES (Lozère)

Durant la campagne feux de forêts proprement dite, 2 400 ha ont été touchés

En moyenne, 12 feux parcourent plus de 100 ha chaque été.

D'après les enquêtes conduites pour établir la typologie des formations végétales concernées, 50% des surfaces touchées étaient constituées de forêts, 25% de maquis et de garrigue, 25% de chaumes ou friches. Les dégâts aux biens ont été limités.

• Le danger en zone sud

Les précipitations qui se sont produites lors de la deuxième partie du printemps 2012 ont permis d'atténuer le niveau de danger au début de l'été et ont retardé l'émergence des risques.

Globalement, les mois de juillet et surtout août ont été plus chauds (l'été 2012 arrive au 5ème rang des étés les plus chauds dans les départements méditerranéens depuis 1950) et plus secs que la normale.

Durant le mois d'août, le dessèchement était ainsi considéré comme très fort par Météo France sur la Provence, le Roussillon et la Corse. D'une manière générale, les réserves en eau des sols ont été inférieures aux normales établies sur les 2/3 du domaine.

Cependant, au total, l'été ayant été relativement peu venteux, le cumul des secteurs classés en risques très sévères (310) est inférieur de moitié à la moyenne décennale.

C'est principalement en Provence et en Corse qu'ont été localisés ces secteurs classés en risques très sévères.



Bilan des surfaces parcourues en 2012

Situation dans le Sud-Ouest

Durant l'année, 3 600 ha ont été touchés par le feu en zone Sud-Ouest, dont 1 000 ha dans le massif landais. Ces surfaces sont plus réduites que celles parcourues en 2011 (3 900 ha dont 1 100 ha dans le massif landais) ou, en moyenne, lors des 10 dernières années (5 400 ha dont 1 150 dans le massif landais).

Cependant, il convient de noter que contrairement aux années précédentes, c'est durant l'été 2012 que les feux les plus importants se sont développés, et non, comme s'est souvent le cas, à la fin de l'hiver (pour le massif pyrénéen) ou au printemps (pour le massif landais).

2 feux ont pris une ampleur particulière :

- le premier s'est développé à LACANAU (Gironde, le 16 août - 634 ha), jusqu'à 7 avions bombardiers d'eau ont été engagés ainsi que 110 sapeurs-pompiers venus en renfort des départements voisins ;

- le second à l'HOSPITALET (Ariège, le 19 août - 520 ha). Ce feu s'est développé dans un relief très difficile et s'est propagé à l'humus rendant l'intervention des moyens de lutte habituels inopérants (et notamment les moyens aériens). Le détachement d'intervention héliporté des FORMISC a été engagé durant une semaine, ainsi qu'une cinquantaine de sapeurs pompiers interve nus des départements voisins et du Gard. En raison des difficultés de traitement, ce feu n'a été éteint que le 10 septembre.

• Le danger en zone Sud-Ouest

À partir de la mi-juin et jusqu'à la fin du mois de septembre, les précipitations ont été limitées dans le Sud-Ouest et en particulier dans le massif landais. La sécheresse y est devenue très forte au mois d'août. Cette situation a été aggravée par des températures élevées. Ce n'est, progressivement, qu'en deuxième partie du mois de septembre que la sécheresse devait commencer à reculer.

En deuxième partie d'été, le niveau de danger a donc été marqué par l'état de la végétation (dépérissement des fougères) et par la présence d'arbres couchés lors de tempêtes (chablis). Ces conditions pénalisent encore l'action des moyens d'intervention terrestre.

L'engagement des moyens

C'est principalement en zone Sud que les moyens nationaux ont été engagés durant l'été 2012.

• Les avions bombardiers d'eau

Ils ont effectué 3 020 heures de vol « opérationnel » durant l'année (2 120 heures sur feu, 900 dans le cadre du GAAR). C'est sensiblement inférieur à la moyenne des 10 dernières années (3 900 heures).

- En région méditerranéenne, les avions bombardiers d'eau sont intervenus sur 175 feux (dans 75 cas à l'occasion de missions de guet aérien armé).

- Dans le Sud-Ouest, des avions bombardiers d'eau de la sécurité civile ont été prépositionnés à 26 reprises à Bordeaux Mérignac durant l'été. Une quinzaine d'engagements sur feu ont été assurés à cette occasion.

• Les formations militaires de la Sécurité civile

Elles ont été engagées à 90 reprises sur feu, dans les deux tiers des cas en Corse (où elles ont également effectué 370 missions de quadrillage du terrain qui permet de limiter le nombre des départs de feu).
Sur le continent, les détachements d'intervention retardant ont été activés à 12 reprises, les groupes « appui » à 7 reprises, le détachement d'intervention héliporté à 8 reprises (il s'agit là d'une activité plus importante que lors des années précédentes).









• Les colonnes de renforts de sapeurs-pompiers

Les renforts sapeurs-pompiers engagés en 2012 représentent au total un volume de 4 400 hommes-jours. Ils ont été engagés à 85 % au profit de la région méditerranéenne.

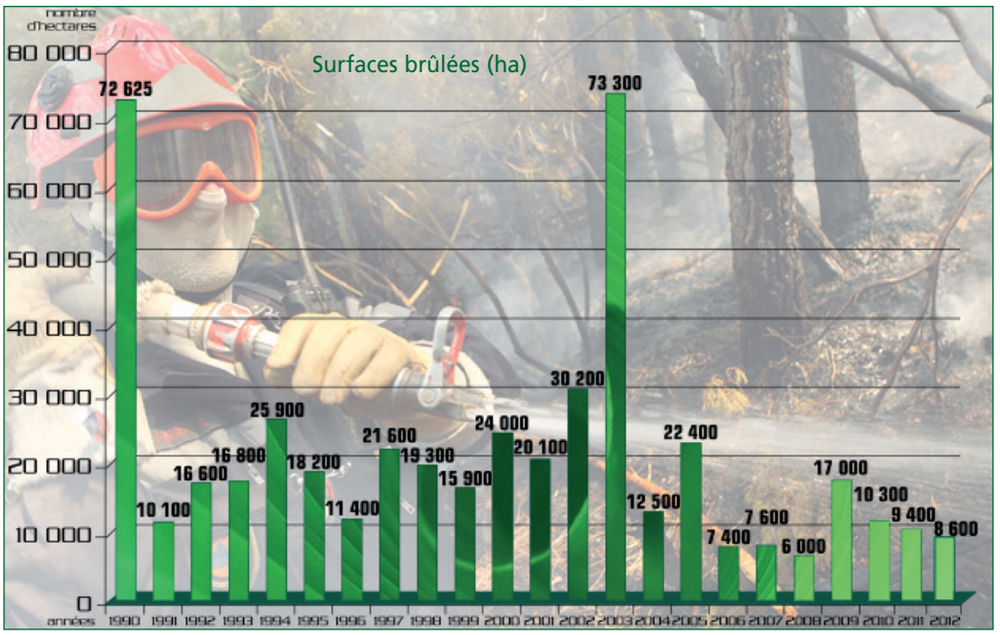
Ces renforts ont été mobilisés principalement :

- lors des feux qui se sont développés à compter du 21 juillet dans les Pyrénées-Orientales et à la frontière espagnole, provenant des départements des zones Sud et Sud-Ouest et rassemblant jus qu'à 300 sapeurs-pompiers (total cumulé : 1 300 hommes-jours) ;

- à l'occasion du feu d'Orgon pour lequel 500 hommes provenant des zones Sud, Sud-Est et Est ont été mobilisés (total cumulé : 1 800 hommes-jours).



Bilan des surfaces parcourues en 2012





Les actions conduites au profit de la Réunion

En 2011, un important incendie s'était développé dans le massif du Maïdo nécessitant l'envoi de moyens de renfort importants depuis la métropole (250 sapeurs-pompiers, 160 militaires des formations militaires de la sécurité civile, deux avions bombardiers d'eau DASH). 2 700 ha avaient été touchés par les flammes.

En 2012, un bombardier d'eau Dash a été prépositionné dans l'île au début de la période sensible et un module d'appui au commandement mis à disposition du préfet de La Réunion. Ces actions sont intervenues en complément des efforts conduits localement, comme par exemple :

• la création d'une station « pélicandrome », afin de préparer efficacement les interventions d'avions bombardiers d'eau ;
• la mise en place de détachements d'intervention préventifs de sapeurs pompiers au cœur des zones sensibles ;
• l'association de différents services (notamment de l'ONF, du Parc, de la Police et de la Gendarmerie voire des Armées) à des patrouilles de surveillance coordonnées ;
• l'élaboration d'une carte quotidienne de danger avec le concours de Météo France. Elles ont donné de bons résultats, puisque 150 ha d'espaces naturels ont été touchés par le feu de 2012, contre plus de 2 700 en 2011 et 1700 en 2010.

Les résultats d'ensemble de la campagne feux de forêts 2012 sont donc dans l'ensemble satisfaisants, en particulier dans les départements méditerranéens, même si d'une manière générale les risques n'ont pas été très élevés. ■



Quelques chiffres en Europe

Les feux de forêts ont été également relativement limités en Europe méridionale :

- **Italie 99 000 ha**
  (moyenne décennale 77 000 ha).
- **Portugal 101 000 ha**
  (moyenne décennale 143 000 ha).
- **Espagne 250 000 ha**
  (moyenne décennale 110 000 ha).
- **Grèce 53 000 ha**
  (moyenne décennale 33 000 ha).





Contacts presse

• Emmanuelle François
✆ 01 56 04 75 04 / 06 62 99 14 32
emmanuelle.françois1@interieur.gouv.fr

• Pierre Henry Brandet
✆ 01 40 07 20 34
pierre-henry.brandet@interieur.gouv.fr

http://www.interieur.gouv.fr

• DGSCGC/Communication
• Photos : Joachim Bertrand/Sécurité civile • Graphisme : Bruno Lemaistre - juillet 2013.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES